



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Torcy, le 29 JAN. 2024

COMPTE RENDU

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le mercredi 6 décembre 2023 à 14h30 – Sous-préfecture de Torcy
Participants	<p>Mme Magali DAVERTON, sous-préfète du Raincy M. François-Claude PLAISANT, sous-préfet de Torcy M. Vincent EBLE, sénateur de Seine-et-Marne Mme Elisa SOUDAIS, députée de la 7^{ème} circonscription de Seine-et-Marne M. Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis M. Ludovic TORO, maire de Coubron M. Laurent LHOSTE, adjoint au maire de Vaujours M. Frédéric PARIS, conseiller technique - Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne Mme Agathe BALTZER, cheffe de la division de Paris ASN M. Louis-Vincent BOUTHIER, adjoint à la cheffe de la division de Paris ASN Mme Audrey JUNKER, inspectrice à la Division de Paris ASN Mme Lisa SERVAIN, chargée environnement extérieur – DD 77 ARS Mme Clémence LAURENT, technicienne – DD 77 ARS M. Killian ROY, DRIAAF Ile-de-France Mme Isadora RICHEZ, DRIAAF Ile-de-France Mme Agnès COURET, cheffe de l'UD77 – DRIEAT M. Florent TESSIER, UD77 – DRIEAT Mme Colombine HEYD, chargée d'études à la Direction de l'eau et de l'assainissement – CD 93 M. Aymeric DAUDET, directeur industriel Placoplatre M. Gilles BOUCHET, responsable développement carrières Placoplatre M. Benoît SEGALIN, responsable des carrières de l'est parisien Placoplatre M. Camille MARQUET, chef de projet travaux neufs carrières Placoplatre Mme Sophie MAMBRINI, cheffe de projet environnement et communication des carrières Placoplatre M. Eric FLAMAND, consultant pour Placoplatre M. Ludovic LE NOST, secrétaire CSE Placoplatre M. Jamel KOTBI, CSE Placoplatre Mme Mireille LOPEZ, France Nature Environnement 77 M. Claude GAUTRAT, France Nature Environnement 77 M. Francis REDON, Association Nature Environnement 93 Mme Sylvie VAN DER BRINK, Association des Amis Naturalistes des Côteaux d'Avron M. Jean-François PORTILLO, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 93 M. Pierre MEAUX, chef du bureau de l'environnement - Préfecture de Seine-Saint-Denis Mme Coralie MOIGNEAU, adjointe au chef du bureau de l'environnement - Préfecture de Seine-Saint-Denis Mme Séverine FONTAINE, cheffe du BCIPV - Sous-préfecture du Raincy Mme Christine LALANCE, adjointe à la cheffe du BCIPV - Sous-préfecture du Raincy Mme Nathalie CHIMOT, adjointe à la cheffe du BRCT - Sous-préfecture de Torcy</p>

Le compte rendu est accompagné des présentations diffusées en séance.

Le sous-préfet de Torcy ouvre la séance en remerciant les membres de la commission de suivi du site (CSS) pour leur participation et présente la sous-préfète du Raincy, nouvellement nommée dans ses fonctions.

La sous-préfète du Raincy indique que dans ce cadre, il s'agit de sa première CSS et qu'elle sera attentive aux débats.

La CSS étant enregistrée, France Nature Environnement 77 demande la transmission du verbatim de la séance. Le sous-préfet enregistre la question et précise que le compte-rendu sera fidèle aux débats.

France Nature Environnement 77 demande si le compte-rendu sera validé par les participants. Le sous-préfet de Torcy répond qu'il sera validé par le président de séance. Il rappelle à ce titre que son rôle est d'assurer la liberté de parole et la transparence des débats.

Le sous-préfet de Torcy passe ensuite la parole à Placoplatre.

1/ Instruction du dossier

Placoplatre fait un point sur les dates clés de l'instruction du dossier :

- une enquête publique qui s'est déroulée de fin 2022 à début 2023 ;
- une commission départementale de la nature, des paysages et des sites en avril 2023 ;
- un arrêté préfectoral délivré le 23 mai 2023. Une photographie du périmètre de la carrière est présentée (voir slide 4 du document de présentation) ;
- un recours contre cet arrêté préfectoral déposé le 13/09/2023.

Placoplatre indique que les travaux préparatoires nécessaires à la mise en route de la carrière ont débuté (développés dans le point suivant à l'ordre du jour).

2/ Aménagements préliminaires

➤ Organisation

- un chantier de dépollution qui s'inscrit dans le périmètre de l'installation classée pour l'environnement (ICPE) ;
- la mise en service de la partie exploitation, qui a démarré par les travaux de dépollution sous la direction d'un chef de projet. A noter que la partie désamiantage des terres est pilotée par la direction technique de Placoplatre. (voir organigramme du chantier slide 6).

Les principales étapes sont également présentées (voir macro-planning slide 7) :

- les réalisations de la voie d'accès, de l'atelier et de l'aire d'entretien, initialement prévues fin 2023, auront lieu en 2024 ;
- des campagnes de défrichage sur la période 2024 puis en 2027 ;
- des campagnes de découverte qui commenceront en 2026 ;
- un début d'extraction dans la fosse d'Aiguisy en 2024 et une extraction de l'extension (3 masses de gypse) en 2027 ;
- des travaux de sécurisation et de remblayage dans les cavages sur la période 2023 et 2024.

➤ Etapes réglementaires

- un bornage du périmètre ICPE réalisé ;
- un site clos à ce jour ;
- une mise en service de la carrière au 13/11/2023 ;
- un affichage de l'arrêté préfectoral ;
- l'installation d'une base vie à l'entrée du site qui accueille l'ensemble des prestataires des travaux de dépollution.

3/ Mesures de compensation

Placoplatre présente les mesures d'accompagnement et les mesures compensatoires mises en place à ce jour :

- l'élargissement du bassin du rond-point d'Aiguisy pour en améliorer son accessibilité et améliorer les conditions stationnelles pour un certain nombre d'espèces, notamment pour l'avifaune et la chauve-souris ;
- la création d'une nouvelle zone humide de 600 m² dès septembre 2023 ;
- en périphérie du site de la fosse d'Aiguisy, le début des travaux relatifs aux aménagements artificiels en faveur des chiroptères.

Sur les aménagements artificiels dans les anciennes galeries (demande ANCA), Placoplatre répond que cette question sera traitée par Ecosphère.

L'idée générale est de conserver au niveau des cavages nord, un espace à l'entrée (favorable aux périodes de copulation des chiroptères) et plus à l'intérieur, des galeries (favorable à l'hibernation) en y aménageant des points d'accroche. Au niveau des cavages ouest, un remblayage partiel sera réalisé, avec l'idée de conserver l'accessibilité des vides par la mise en place d'un ouvrage.

Sur la demande de précision de la période T0 (demande Nature Environnement 93), Placoplatre confirme qu'il s'agit bien de l'année 2023.

4/ Point chantier

Au préalable, France Nature Environnement 77 demande des précisions sur le traitement des terres polluées bâtiment LG3, notamment les résultats des contrôles radiologiques et physico-chimiques. Placoplatre répond que cette question n'est pas à l'ordre du jour puisque les travaux n'ont pas encore commencé. Bien qu'un état des lieux de la zone ait identifié des pollutions chimiques nécessitant des travaux, ces derniers ont été prévus en fin de phasage d'un point de vue opérationnel. En effet, la priorité est axée d'abord sur la dépollution des 3 tas de terre. Placoplatre ajoute que ce site est bâché à ce jour et qu'ils s'y attelleront en 2024.

➤ Dépollution

- Tas n° 1 (60 000 m³), tas n° 2 et tas n° 3 : une levée de doute a été réalisée sur le tas n° 1. Les matériaux ont été évacués. Le tas a été reprofilé et les sondages réalisés alors n'ont montré aucune trace de pollution. Il n'y a pas de trace de pollution sur les tas 2 et 3.

Sur la dépollution de l'incinérateur et des environs (demande France Nature Environnement 77), Placoplatre rappelle que cette zone a bien été ciblée comme potentiellement polluée suite au diagnostic réalisé en 2016. A l'issue de tous les travaux de dépollution, des sondages seront réalisés sur tout le périmètre.

Sur la nature des matières incinérées dans ce bâtiment (demande France Nature Environnement 77), Placoplatre rappelle que le diagnostic de sols a été fait en 2016 mais indique qu'il ne peut pas s'engager sur ce que le CEA est amené à communiquer. Placoplatre indique qu'ils vérifieront s'il existe des traces résiduelles à l'issue des travaux.

Le conseiller départemental de Seine-Saint-Denis demande à ce que ce point soit bien vérifié.

- Zone d'épandage excavée, jusqu'à retrouver un fond chimique neutre et sans pollution : 2 800 tonnes ont été évacuées de cette zone vers différentes filières en fonction des matériaux.

France Nature Environnement 77 demande le résultat de ces contrôles ainsi que le nom de l'organisme qui les a effectués. Placoplatre indique que la société Nudex a réalisé les contrôles et rappelle que les éléments du chantier sont mis en ligne sur leur site Internet. La cheffe de l'UD 77 de la DRIEAT confirme que toutes les pièces du dossier sont accessibles au public.

Par ailleurs, Placoplatre signale que des pollutions aux PCB ont été découvertes et que les travaux de dépollution auront lieu en 2024.

Le conseiller départemental de Seine-Saint-Denis indique aux représentants de l'État que des transformateurs étaient présents sur la partie appartenant à la CAPVM.

➤ Evacuation des 1 400 big bags de terre stockés dans différents bâtiments du site fermés, étanches et protégés : 53 avec une signature radiologique forte ont été évacués vers l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) en 2021 et 2022. Les autres ont fait l'objet d'une recaractérisation, dont 350 big bags qui seront évacués d'ici la fin de l'année vers Solicendre-14. Reste à ce jour environ 1 000 big bags sans signature radiologique, qui seront mis en remblais. Sur les questionnements suivants de France Nature Environnement 77, ci-dessous les réponses de Placoplatre :

- organisme qui a fait la caractérisation des big bags : Nudac;
- transmission ou non à l'ASN : voir avec l'ASN ;
- durée de stockage sur le site : 5 à 6 ans ;
- conditions de stockage : dans les mêmes sacs et pour certains, un reconditionnement selon un protocole défini.

➤ Le désamiantage des terres de la zone A3 à l'est est en cours (19 000 m³) et Valgo a été choisi en tant que prestataire. Ce secteur s'accompagne d'un diagnostic pyrotechnique et radiologique. A ce jour, pas de découverte radiologique spécifique et 8 munitions découvertes et évacuées. Sur la transmission du diagnostic pyrotechnique à la DRIEAT (demande France Nature Environnement 77), Placoplatre souligne que les données seront transmises comme à l'accoutumée au fur et à mesure du chantier, démarré il y a tout juste un mois. La cheffe de l'UD 77 de la DRIEAT ajoute qu'un bilan sera fait au printemps et qu'il faut laisser un temps pour la remontée des données. Un dialogue permanent a bien lieu entre Placoplatre et la DRIEAT.

5/ Bilan environnemental

Placoplatre précise que le dernier bilan environnemental du 1^{er} semestre 2023 est en ligne.

➤ Des mesures de qualité de l'air sont réalisées depuis le début du chantier, avec 4 balises cardinales en limite de propriété et 3 balises environnementales installées sur Vaujours, Villeparisis et Courtry. Les rapports sont mis en ligne au fur et à mesure sur le site Internet. A ce jour, les valeurs ne témoignent pas d'une quelconque anomalie radiologique dans la qualité de l'air.

Le maire de Coubron insiste auprès de Placoplatre pour recevoir les dates de tir sur sa commune. Placoplatre répond qu'il n'y a aucun tir sur le site de Vaujours. La question concerne la partie d'exploitation du bois de Bernouille. Il est proposé une transmission des dates la veille, ce que le maire de Coubron accepte.

➤ Le suivi des poussières est fait de façon régulière. Sur les 4 points de mesures, aucune problématique liée à l'activité du chantier n'est relevée.

➤ Les mesures acoustiques ont été réalisées par l'APAVE sur une période diurne de 15 h à 17 h sur la période d'activité et de 16 h à 17 h hors période d'activité. Les valeurs sont conformes et il n'y a pas de gêne pour le voisinage.

➤ Les prélèvements d'eau sont réalisés sur 3 types de nappe : la nappe la plus profonde dite de l'Eocène supérieur, la nappe de Brie et les eaux superficielles (fosse d'Aiguisy). Sur l'emplacement des piézomètres sur la nappe de l'Eocène supérieur (demande France Nature Environnement 77), Placoplatre précise qu'ils sont positionnés sur le site du Fort de Vaujours et donc à hauteur de la zone exploitée.

On observe aucune anomalie ni variation significative radiologique et une absence d'impact chimique des travaux en cours sur les 3 types de nappe.

France Nature Environnement 77 fait remarquer l'absence de données relatives aux analyses physico-chimiques dans la présentation. Ces informations seront présentées à la prochaine CSS.

Un rappel est fait sur les études hydrauliques réalisées par ANTEA GROUP (voir slide 31).

Le conseiller départemental de Seine-Saint-Denis souligne que, suite à une interrogation du Département, Placoplatre a bien pris en compte le redimensionnement des bassins. Il est donc nécessaire de poursuivre les échanges dans ce sens.

➤ Le bilan des travaux de dépollution fait un état des matériaux évacués du site (voir slide 32).

6/ Stabilité de la fosse d'Aiguisy

Un talus présentait des signes d'instabilité et a fait l'objet d'un traitement : suivi piézométrique, suivi enclinomètre. Le rapport réalisé par le bureau d'études BG ne montre pas d'instabilité particulière à ce jour. Le rapport suite aux 2 inspections réalisées en 2023 est en attente.

L'ARS précise que son avis réservé émis en 2019 a été levé le 23/10/2020, les recommandations ayant été suivies d'effet.

Suite à la demande de Nature Environnement 93, Placoplatre précise que la convention de déversement des eaux dans le réseau d'assainissement de Grand Paris Grand Est n'est pas encore signée.

Le maire de Coubron demande ce qu'il est prévu dans le cadre des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 au niveau de cette zone. Placoplatre a bien identifié que le tracé passait sur la zone stratégique et que le trafic lié au chantier serait adapté.

La présentation de Placoplatre étant terminée, le sous-préfet de Torcy passe la parole à l'ASN.

7/ Suivi des inspections

➤ L'inspection du 4 octobre 2022 a été réalisée le jour du dernier carottage pour la cartographie radiologique complémentaire du tas de terre n° 1. Voir document de présentation de l'ASN. Suite à cette inspection, des réponses et des engagements très satisfaisants ont été apportés par Placoplatre.

Sur les conditions de stockage des big bags (demande France Nature Environnement 77), l'ASN confirme qu'il a bien été constaté que des toitures et certains murs étaient endommagés et non bâchés.

➤ L'inspection du 9 novembre 2023 a été menée le jour de 4^e envoi (sur les 20 prévus) vers une installation de stockage de déchets dangereux des 300 big bags qui ont fait l'objet d'une recaractérisation. Voir document de présentation de l'ASN.

Sur les questionnements suivants de France Nature Environnement 77, ci-dessous les réponses de l'ASN et de Placoplatre :

- catégorie de déchets radioactifs trouvés sur le site : la majorité des big bags ont un niveau d'activité massique inférieure à deux fois le bruit de fond, critère nécessitant une évacuation vers un centre de stockage. Une partie des déchets ont été envoyés à l'ANDRA en filière TFA (très faible activité) et FA-VL (faible activité à vie longue) et l'autre partie en ISDD (installation de stockage de déchets dangereux).

- précisions sur les demandes formulées suite à l'inspection du 9 novembre 2023 :

• protection des salariés : Placoplatre indique que ce sont des personnes habilitées à ce type d'opération. L'ASN complète en indiquant que c'est le code du travail qui s'applique. Un conseiller en radioprotection assure le suivi des travailleurs.

• transmission du rapport des contrôles de contamination du 9/11/2023 à l'ASN : oui ;

• réception des bilans environnementaux du 1^{er} semestre 2023 : oui ;

• informations sur les piézomètres : oui ;

• transmission à l'ASN de la procédure de dépollution de la zone est : présentée le jour de l'inspection et Placoplatre a 2 mois pour transmettre les documents ;

- contrôles à effectuer pour détecter une pollution éventuelle à la pyrite dans les marnes bleues : le terrain n'a pas été identifié comme tel dans le rapport du BRGM (service géologique national).

A la question du conseiller départemental de Seine-Saint-Denis sur la détection du degré de radioactivité dans les big bags, Placoplatre précise que les caractérisations des big bags ont été réalisées de deux façons : par un prélèvement à l'intérieur du big bag et par des mesures de l'enveloppe du big bag. Il est proposé que le prestataire Nudac soit présent à la prochaine CSS pour exposer le process selon les normes en vigueur dans la réglementation.

En conclusion sur ces deux inspections, l'ASN indique une prise en compte satisfaisante de la radioprotection du site avec une vigilance à porter sur la rigueur des bilans environnementaux et les contrôles de non contamination ainsi que leur traçabilité.

Sur la fiabilité des portiques et du transport de gypse (demande Nature Environnement 93), l'ASN indique que le gypse sera transporté par camion lors de la première phase d'exploitation de la carrière et par convoyeur à bandes ensuite. Placoplatre doit démontrer l'efficacité de la méthode de contrôle de la radioactivité retenue sur le convoyeur à bandes. Placoplatre complète en indiquant que l'arrêté préfectoral liste les zones à enjeu radiologique qui doivent faire l'objet d'un diagnostic spécifique.

La présentation de l'ASN étant terminée, le sous-préfet de Torcy passe la parole à l'UD 77 de la DRIEAT.

➤ Inspection du 15 septembre 2023

Voir document de présentation de la DRIEAT.

Sur la gestion des eaux pluviales, France Nature Environnement 77 demande une copie de la précédente convention de déversement dans le réseau d'assainissement public.

Sur les questionnements suivants de France Nature Environnement 77, ci-dessous les réponses de la DRIEAT :

- aménagement de la voie d'accès pour accéder à la fosse : la DRIEAT est dans l'attente des dernières précisions demandées lors de l'inspection ;
- transmission du rapport sur le remblayage des nord et ouest de la fosse : en attente, sera transmis avant le 21 mars 2024. France Nature Environnement 77 en demande une copie.

8/ Questions diverses

- Prochaine CSS du Fort de Vaujours : fin d'année 2024, à la sous-préfecture du Raincy.
- Prochaine commission locale de concertation et de suivi des carrières (CLCS) : 1^{er} semestre 2024 à la sous-préfecture du Raincy.
- Question de la présence de la commune de Claye-Souilly : se référer à l'arrêté de composition.
- Question de la présence de l'ANCA à la CLCS : faire un méi en ce sens à la sous-préfecture de Torcy.

Les sous-préfets, en l'absence de questions supplémentaires et après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, lèvent la séance.

La sous-préfecte du Raincy

Magali DAVERTON

Le sous-préfet de Torcy

François-Claude PLAISANT